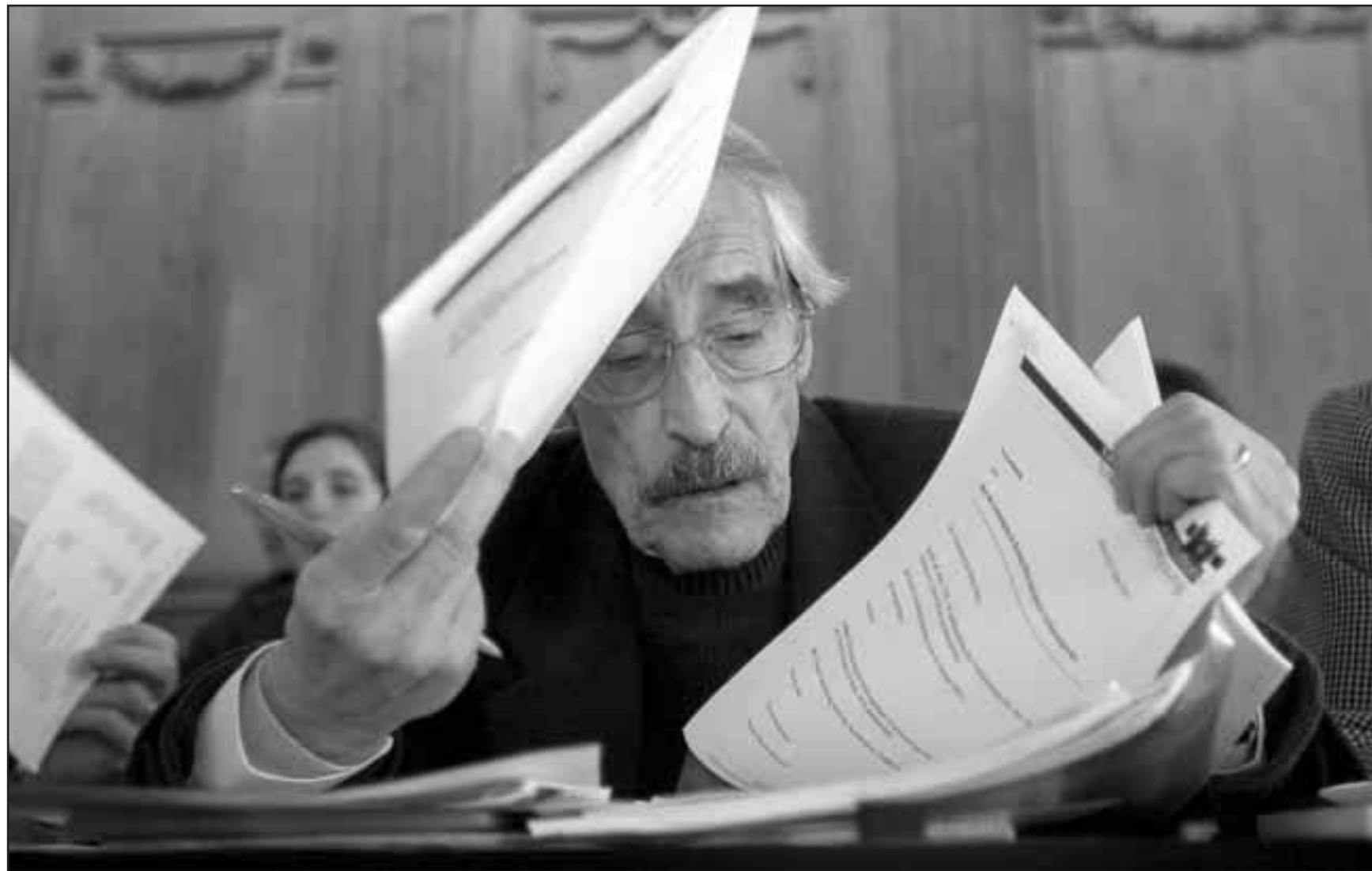


Il n'y a plus qu'une seule inconnue: la composition des commissions

CONSTITUANTE • Les constituants ont mis un terme, hier, à la phase de mise en place pour pouvoir aborder la deuxième étape: le travail au sein des commissions thématiques.



Les constituants (ici Joseph Rey) ont rapidement «liquidé» cette ultime séance de préparation: dès février, ils s'attaqueront au travail de fond au sein de huit commissions thématiques, dont la composition exacte – dernière inconnue – devrait être dévoilée la semaine prochaine.

CHARLES ELLENA/FN

KESSAVA PACKIRY

Les constituants semblent décemment impatients d'entrer dans le vif du sujet. Réunis hier en séance plénière – la sixième depuis leur entrée en fonction – ils ont réglé l'ordre du jour en une matinée, clôturant du même coup la phase de mise en place de la Constituante. Le travail de fond, au sein des commissions, ne va pas tarder à démarrer.

Il reste toutefois un détail à régler. Si l'ordonnance relative à l'institution des commissions thématiques a été approuvée sans problème, leur composition, par contre demeure inconnue: les propositions émises en fin de séance par les chefs de groupe

n'ont pas été avalisées par le bureau. L'affaire devrait être définitivement réglée d'ici à quelques jours.

Dans le détail, huit commissions thématiques ont été instituées. Elles compteront entre 15 et 17 membres, dont un représentant au moins de chacun des sept groupes politiques. Avec sept élus, le groupe Ouverture verra donc l'un de ses membres siéger dans deux commissions. Enfin, chaque commission aura à sa tête un président désigné, à l'instar des membres qui la composeront, par les groupes politiques. Le bureau aura, on a pu le constater, le dernier mot.

UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE

Les thèmes? La commission N°1 s'occupera des «Principes fondamen-

taux, relations extérieures, langues». La deuxième commission s'intitule «Droits et devoirs fondamentaux, buts sociaux», la troisième «Tâches de l'Etat, finances» et la quatrième «Droits politiques, révision de la Constitution, dispositions transitoires». La commission N°5 traitera du thème «Parlement et gouvernement», laissant à la sixième commission le soin de s'occuper du thème «Autorité judiciaire et médiation». La commission N°7 abordera la «Structure territoriale». Enfin, la huitième commission aura trait aux «Eglises reconnues et autres communautés religieuses, associations, partis politiques.»

Comme l'a souligné le rapporteur Adolphe Gremaud (Ouverture, Fribourg), certains thèmes seront forcément transversaux par nature. Ils pourront alors être abordés par plusieurs commissions sous des angles différents. On pense notamment à la culture, à la formation, à la santé, ou

encore à l'environnement. Enfin, le fait d'avoir fixé à huit le nombre des commissions devrait répondre à une répartition équilibrée des thèmes et de la masse de travail.

D'ICI À LA FIN DE L'ANNÉE

Dès que la composition des commissions sera connue, les constituants se mettront à la tâche. Chaque commission aura alors jusqu'à la fin de cette année pour remettre un rapport, conformément à la planification-«cadre» des travaux de la Constituante (également approuvée hier). Ces rapports ne seront pas des avant-projets de chapitres, mais des thèses et des propositions, permettant de déboucher sur une synthèse des délibérations.

Au final, comme l'espère la présidente Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-Saint-Denis), la nouvelle Constitution devrait être soumise à l'approbation du peuple en mars 2004. KP

Les constituants ne veulent pas communiquer pour ne rien dire

En matière de consultation de la population et de communication, les constituants n'ont pas vidé de sa substance le concept élaboré par le bureau et présenté la semaine dernière (La Liberté du 25 janvier): aucune des rares propositions d'amendement n'a abouti. Olivier Suter (Citoyen, Estavayer-le-Gibloux) s'est tout de même inquiété de l'habillage de ladite communication: demander, comme c'est prévu, à une école de graphisme de la place la conception du seul logo ne suffit pas, selon lui. Il faut le faire pour l'ensemble de la ligne graphique (documentation écrite, site Internet etc.) et par des professionnels. «Comme pour les entreprises, soutient l'artiste fribourgeois. La Constituante en est une assez importante pour mériter ce travail de pro.» C'est évident, semble dire l'assemblée; encore faut-il trouver les sous! Seuls 2500 francs sont prévus alors que, en comparaison, la ligne graphique de la Constituante vaudoise a coûté 8 à 10000 fr. Tout le monde est tombé d'accord sur la proposition de Philippe Wandeler (cs, Fribourg): si

le résultat du concours pour le logo et les éléments basiques d'un graphisme s'avère décevant, mandat sera donné au bureau de faire appel à des professionnels pour concevoir une ligne graphique cohérente. L'argent serait pris dans le poste «Recours à des experts extérieurs». Autre passe d'armes – à fleurets mouchetés, s'entend: les conférences de presse. Point trop n'en faut, a souhaité Moritz Boschung (dc, Guin). Après qu'une dizaine d'intervenants se soient succédés en tournant passablement autour du pot, la version retenue dans le concept a été maintenue, qui propose aux commissions d'informer les médias non seulement sur le résultat de leur travail, mais encore durant toute la phase de leurs travaux. Pour être informés, les journalistes n'auront donc pas à attendre décembre prochain, lorsque les commissions auront achevé leur tâche. Devant l'assurance unanimement donnée que personne ne communiquera sans n'avoir rien à dire, Moritz Boschung a retiré sa proposition. JnG

Pas de quoi s'enrichir

Pour les trois années et demie que devraient durer les travaux de la Constituante (jusqu'en 2004), 4,1 millions de francs sont prévus au budget. Il faut y ajouter quelque 310000 fr. dépensés en 2000 pour les préparatifs, soit 40000 de moins que prévu. «4,1 millions, c'est peu en regard des quelque 50 ans que devrait durer la future Constitution», fait remarquer la 1^{re} vice-présidente Katharina Hürlimann (rd, Chiètres). Pour 2001, le budget de 873000 fr. prévu en son temps par le bureau provisoire est passé à plus de 1,3 mio: entre-temps, un règlement et un concept de communication dont les incidences financières sont importantes ont été adoptés, explique le bureau (définitif). Pour 2002, il en coûtera 1,1 mio, puis 1,2 mio en 2003 et 440000 fr. en 2004.

À L'UNANIMITÉ

Dans le détail, les indemnités dues aux constituants sont le gros morceau (543000 fr. en 2001), juste devant le traitement du personnel de secrétariat (415000 fr. en 2001). A noter que les indemnités des

constituants sont calquées sur celles de leurs frères députés. «Avec ça, nous n'allons pas devenir riches», a ironisé Katharina Hürlimann. Où sont passés les 300000 fr. prévus pour la traduction simultanée? Le constituant Nicolas Grand (dc, Romont) ne les retrouve plus dans le budget. C'est le conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf, présent toute la matinée, qui donnera l'explication: l'adaptation de la salle du Grand Conseil, budgétisée à 250000 fr., a pu être évitée par l'adoption d'un système souple: le traducteur se promène, tel un électron libre, parmi les constituants, lesquels ont à disposition des écouteurs sans fil. Le pasteur Daniel de Roche (dc, Cordast) a, lui, provoqué le sourire de ses pairs en s'inquiétant de l'absence, dans le budget 2004, «d'un montant pour l'organisation d'un acte solennel à l'issue des travaux». M^{me} Hürlimann a estimé qu'une somme devrait pouvoir être dégagée, vu les volontés d'économie dont on fait preuve les constituants jusque-là. Au final, les différents budgets ont été acceptés à l'unanimité. JnG

TRIBUNAL

La barmaid blanchie à son tour

GRAND-FONTAINE • La massive descente de police de mars 98 à la Grand-Fontaine n'aura finalement entraîné aucune condamnation pour les responsables du café de la Vieille-Ville de Fribourg. Après l'acquiescement du propriétaire et de la tenancière des lieux, en novembre dernier devant le Tribunal cantonal, c'est la barmaid qui a été blanchie hier devant le Tribunal de police de la Sarine.

Elle y comparait sous l'inculpation originale de complicité d'usure. L'acquiescement de la patronne du café et du propriétaire de l'immeuble par le Tribunal cantonal, en novembre dernier, rendait la condamnation de leur employée très peu probable: il était difficile de condamner celle qui n'avait fait qu'encaisser le loyer après avoir mis hors de cause ceux qui en profitaient.

En en prenant acte, le président André Waeber a juste mis à charge de la barmaid une complicité d'infraction à la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, digne d'une amende de 300 fr.: elle se doutait que les filles dont elle encaissait le loyer n'étaient pas forcément en ordre avec la police des étrangers. Dans un premier temps, le juge d'instruction avait condamné la barmaid à un mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende pour complicité d'usure. AR

ACCIDENT

Perte de maîtrise

GIVISIEZ • Hier vers 10 h 30, une automobiliste de 33 ans circulait sur l'autoroute A12, de Matran en direction de Granges-Paccot. Peu avant de passer sous le pont de la Chassotte à Givisiez, elle perdit la maîtrise de sa voiture, laquelle percuta la berme centrale, traversa les voies de circulation, heurta les glissières de sécurité bordant la bande d'arrêt d'urgence avant de revenir sur la chaussée et de s'immobiliser contre la berme centrale. La conductrice a dû être désincarcérée par les pompiers. Blessée, elle a ensuite été transportée par ambulance à l'Hôpital cantonal. Dégâts: 20000 francs.

PEINTURE

Le talent des résidents du home

EXPOSITION • Le home médicalisé de la Sarine expose, jusqu'au 25 février, les œuvres de ses résidents. Neuf d'entre eux, qui participent à l'atelier de Nicolas Ruffieux, ont accroché leurs peintures aux murs de l'établissement. Natures mortes, portraits, paysages, interprétations diverses d'un thème donné, figuratives ou non, les œuvres permettent aussi l'expression plus personnelle, comme cet horizon marin, probablement tiré de beaux souvenirs. MJN

PUBLICITÉ

Être démocrate, c'est participer.

Oui à l'Europe négocier aujourd'hui

Comité «Oui à l'Europe» C.P. 32, 3009 Bern 26